



# Déclaration de l'Alliance du Trèfle Comité technique ministériel du 11 avril 2018

11/04/18



Madame la Secrétaire générale,

Lors de l'ouverture le 29 mars du processus de concertation Fonction Publique, le ministre de l'Action et des Comptes Publics a confirmé les quatre chantiers prioritaires évoqués pour 2018. L'ensemble des organisations syndicales représentatives ont réagi en faisant à nouveau part au gouvernement de leurs inquiétudes sur les orientations proposées dans le document intitulé « refonder le contrat social avec les agents publics » et ont exigé un dialogue social de qualité. N'oublions pas que le dialogue apporte une valeur ajoutée et ne doit pas être considéré comme une « charge de travail supplémentaire ».

L'Alliance du Trèfle considère qu'un tel dialogue social de qualité nécessite des instances spécifiques dotées de moyens suffisants pour permettre une réelle efficacité. Aussi, elle s'inquiète sur le fond et sur la forme des premières annonces relatives aux agents de la Fonction publique, en particulier pour ce qui concerne la réforme des instances CT, CHSCT et CAP, et constate que l'inquiétude et le manque d'écoute et de réelle volonté nationale de concertation sur ces chantiers fondamentaux pour les agents ont conduit les organisations syndicales à quitter la table des discussions.

L'Alliance du Trèfle espère que l'écoute sera meilleure au sein des instances du ministère et de ses établissements mais plusieurs faits nous interpellent :

- pour les établissements d'enseignement agricole, où les dernières propositions de l'administration ne garantissent toujours pas aux agents la possibilité de faire appel à un CHSCT de proximité disposant des compétences et des moyens d'action à la hauteur des enjeux, ce qui a conduit la majorité des organisations syndicales à boycotter le dernier groupe de travail et à demander l'arbitrage du Cabinet du ministre ;
- à FranceAgriMer, où des groupes de travail sont bien réunis formellement,



- mais les inquiétudes des organisations syndicales ou des acteurs de prévention ne semblent pas toujours entendues par l'administration ;
- à l'ONF, où le dialogue social est au point mort et, comme cela est apparu clairement lors de son audition par la commission des affaires économiques du Sénat, où le directeur général n'a aucune volonté de rétablir un dialogue social digne de ce nom.

En l'absence de dialogue social, les représentants des personnels de droit public ont démissionné des instances représentatives. L'Alliance du Trèfle attend la communication des recommandations de la mission d'appui diligentée par le MAA comme préalable à tout espoir d'un renouveau du dialogue au sein de l'établissement.

Dans ce contexte, nous souhaitons savoir quelles dispositions seront mises en œuvre par le MAA pour qu'ait lieu la concertation nécessaire et indispensable pour assurer la légalité du déroulement des élections des représentants des personnels à l'ONF.

En ce qui concerne les CAP, l'Alliance du Trèfle veillera à ce que les droits des agents en matière d'équité, de transparence et de possibilités d'évolution de carrière restent garantis. Nous vous confirmons notre attachement à une mobilité choisie par les agents, mais souhaitons également que les passerelles entre ministères, ou entre ministère et établissements publics soient réellement facilitées et que les obstacles actuels qui font barrage et sont souvent connus soient levés.

Concernant la rémunération des agents publics, nous vous interrogeons sur le bilan qui est annoncé sur le RIFSEEP : quand doit-il avoir lieu au MAA et sous quelle forme ? Un travail important a été réalisé sur ce sujet, avec cependant des occasions manquées en matière d'harmonisation et de fluidification des mobilités. Le bilan annoncé devra à notre sens prendre en compte les erreurs et les points de blocage d'ores et déjà identifiés.

En matière d'harmonisation, nous constatons une fois de plus avec le sujet des mesures exceptionnelles de gestion du temps liées à la grève à la SNCF que tous les agents ne sont pas soumis aux mêmes règles. Ainsi le dispositif prévu est limité aux seuls agents de l'administration centrale. L'Alliance du Trèfle demande qu'il soit étendu à tous les agents impactés par la grève. En outre, les mesures proposées par le MTEC apparaissent plus souples que celles qui ont été proposées par le MAA pour les agents en administration centrale et incluent judicieusement un recours accru à une forme exceptionnelle de « télétravail ».

Nous souhaitons que tous les agents du MAA rencontrant des difficultés pour atteindre leur lieu de travail puissent bénéficier de cette possibilité quelle que soit la forme juridique retenue.

**Le malaise des agents de la Fonction Publique est actuellement grandissant et l'Alliance du Trèfle en est particulièrement préoccupée. Certaines actualités sont de nature à l'accroître encore.**

Dans le domaine sanitaire, de nombreuses instructions voire certaines dispositions réglementaires ne sont pas strictement appliquées et ce, alors que les plus hauts responsables en ont connaissance ou restent dans une ignorance, délibérée ou non, du degré de leur mise en œuvre.

Des dispositions peuvent ne pas être totalement appliquées pour différentes raisons : trop complexes ou techniquement non applicables, insuffisance de ressources humaines tant en administration centrale qu'en service déconcentré, absence de formation adéquate, cadences de travail élevées notamment en abattoir, voire pression sociale ou même agents placés en situation



de fragilité. Certains textes infra-réglementaires sont parfois en contradiction avec des textes de norme supérieure.

Dans ce contexte où certains collègues sont susceptibles d'être poursuivis par la justice, l'Alliance du Trèfle souhaite connaître quelles mesures de prévention (notamment sur les moyens quantitatifs et qualitatifs mis à leur disposition), de protection pénale et de soutien peuvent être proposées par le ministère pour ces collègues et plus largement pour tous les agents du ministère dans une situation similaire de non application stricte d'une instruction ou d'un texte réglementaire.

Madame la Secrétaire générale, nous entendons beaucoup parler de fusions de tout genre qui peuvent nous inquiéter. Ce qui nous alerte encore davantage, c'est la confusion : l'Alliance du Trèfle demande que vous vous engagiez pour un retour à une vraie simplification et au bon sens, et à une réelle efficacité du service public.